

S.I.S.A.R.C

**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 11 octobre 2023

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 4 octobre 2023, s'est réuni le mercredi 11 octobre 2023 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Bourgneuf, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 27 - *Quorum* : 14

Délégués titulaires présents : 21

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
Département	Christiane	BRUNET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	Bérénice	LACOMBE	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CC Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Nicole	BOUVIER	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents :

1 suppléant jusqu'à la délibération n° 9

2 suppléants à partir de la délibération n° 10

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT à partir de la délibération n° 10	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	22 dont 21 titulaires et 1 suppléant jusqu'à la délibération n° 9
	23 dont 21 titulaires et 2 suppléants à partir de la délibération n° 10
TOTAL des voix	26 voix jusqu'à la délibération n° 9
	27 voix à partir de la délibération n° 10

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Indemnités du Président et des Vice-Présidents

Rapporteur : M. le Président

Les fonctions d'élu local sont gratuites ; toutefois, une indemnisation est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales notamment aux articles L.5721-8, L.5211-12, R.5723-1 afin de couvrir les frais liés à l'exercice du mandat.

Il appartient au Conseil Syndical de fixer les modalités d'attribution des indemnités versées et leurs montants, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale du Président (14,77 % de l'indice brut maximal de la fonction publique) et les indemnités des Vice-Présidents (5,91 % de l'indice brut maximal de la fonction publique) multiplié par le nombre de Vice-Présidents (dans la limite de 20 % du nombre de siège ou sur la base du nombre de Vice-Présidence effectivement exercée si celui-ci est inférieur).

Population totale	Président		Vice-Président	
	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute mensuelle en €	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute mensuelle en €
50 000 à 99 000	14,77	603,49 €	5,91	241,48 €
Enveloppe globale maximale mensuelle	1 327,93			

Ces indemnités suivent l'évolution de la valeur de l'indice maximal de la Fonction Publique.

Il est proposé de répartir comme suit cette enveloppe indemnitaire :

			Montant au 11 octobre 2023
Président – François RIEU	14,77%	de l'IB terminal	603.49 €
Vice-Président – Olivier THEVENET	5,91%	de l'IB terminal	241.48 €
Vice-Président – Eric SANDRAZ	5,91%	de l'IB terminal	241.48 €
Vice-Président – Jean-Michel BLONDET	5,91%	de l'IB terminal	241.48 €
TOTAL			1 327.93 €

Ces indemnités suivent l'évolution de la valeur de l'indice maximal de la Fonction Publique.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les nouvelles modalités de répartition des indemnités de fonction aux élus selon les modalités définies ci-dessus.

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU



S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr